

Image not found or type unknown



Vol dans un supermarché avec intervention des gendarmes

Par **FARINES**, le **02/12/2010** à **13:22**

Bonjour,rnrnJe voulais savoir ce que je risque pour avoir volé un objet d'un montant de 5,18 € dans un supermarché. Il y a eu intervention des gendarmes appelés par les responsables du magasin. Nous avons rempli un papier mentionnant que le magasin portait plainte, j'ai réglé l'article et reconnu les faits, les gendarmes ont précisé que j'étais jusque là, inconnu de leurs services.

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **14:14**

ça dépendra de l'humeur du substitut du proc qui traitera la plainte. A priori, sans garantie, je dirais un rappel à la loi.

Par **chris_Idv**, le **02/12/2010** à **14:32**

Bonjour,rnrnSi la justice est logique le minimum consisterait à vous faire payer sous forme d'une amende le coût que représente:rnrno le déplacement d'un équipage de gendarmes (à priori une voiture avec 3 gendarmes pendant 1/2 heure) >> environ 300€rnrno le temps consacré par la Gendarmerie à l'enregistrement du dépôt de plainte par le représentant du magasin >> disons 1/2 heure soit environ 100€rnrno le temps consacré par le Procureur de la République à analyser le dossier correspondant >> disons 10mn soit environ 50€rnrno le temps consacré par le juge au pénal pour analyser le dossier correspondant >> disons 10mn

soit environ 50€
Total: 500€ ... minimum correspondant au coût supporté par l'état Français
... donc les contribuables.
Tout cela bien entendu pour vous dissuader de recommencer.
Cordialement,

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **14:36**

Ne pas oublier le cout de recouvrement de l'amende.